

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU NORD**

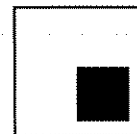
Drève Notre Dame d'Amour
680 B rue de la Grise Chemise
59230 SAINT AMAND LES EAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2025**

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194, RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03.20.84.13.40
E-MAIL act.audit@blimmerman.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2025.

Mesdames et Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment sur la comptabilisation du compte bancaire du Guichet Unique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels


Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. 

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

SAINGHIN EN MELANTOIS, le 13 mars 2026.

SAS A.C.T. AUDIT

représentée par Monsieur Eric LESCHAVE

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. e

Actif		Au 30/06/2025			Au 30/06/2024	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	42 796	41 842	953	980
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	42 796	41 842	953	980	
	Immobilisations corporelles	Terrains	487 538	82 390	405 148	420 902
		Constructions	3 648 449	358 588	3 289 860	3 392 288
		Inst.techniques, mat.out.industriels	877 350	729 593	147 756	266 862
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	5 013 338	1 170 572	3 842 766	4 080 053		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	6 828		6 828	6 668	
	Autres titres immobilisés	286 432	3 431	283 001	408 405	
	Prêts	14 600		14 600		
	Autres	6 871		6 871	6 780	
	TOTAL	314 731	3 431	311 300	421 854	
Total I		5 370 866	1 215 845	4 155 020	4 502 888	
Actif circulant	Stocks et en cours		14 878		14 878	12 792
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	750 689	102 964	647 725	709 682
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	376 015	112 931	263 083	450 715
	TOTAL	1 126 705	215 895	910 809	1 160 398	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	1 139 891		1 139 891	1 108 550
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		1 899 447		1 899 447	1 584 505	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		122 662		122 662	95 131	
Total II		4 303 585	215 895	4 087 689	3 961 378	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		9 674 451	1 431 741	8 242 710	8 464 266	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					



Passif		Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	883 933	883 933
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	2 270 711	2 270 711	
Report à nouveau	1 530 285	7 907	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	94 960	1 522 377	
Situation nette (sous-total)	4 779 890	4 684 930	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I		4 779 890	4 684 930
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	212 800	195 831
	Total III	212 800	195 831
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	930 485	1 047 621
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	259 747	248 340
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	542 677	554 874
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 036	4 036
	Autres dettes	365 642	412 274
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	1 147 429	1 316 357
Total IV		3 250 019	3 583 504
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		8 242 710	8 464 266
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 445 504	2 258 602
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	5 127	5 356
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		52
	Ventes de prestations de service	612 725	669 508
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	165 242	189 662
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	279 182	299 639
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	110 964	93 665	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	4 628	4 300	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	3 623 374	3 520 735
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	75 805	63 355
	Variation de stocks	-2 085	-1 263
	Autres achats et charges externes (1)	1 142 300	1 348 891
	Aides financières	267 606	228 717
	Impôts, taxes et versements assimilés	132 002	126 430
	Salaires et traitements	1 111 270	1 049 919
	Charges sociales	541 319	493 579
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	302 082	306 682
	Dotations aux provisions	57 772	46 828
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	10 130	6 930
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 638 204	3 670 072
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-14 829	-149 337



		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	18 160	12 786
	Autres intérêts et produits assimilés	39 434	15 953
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 938	8 636
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		60 532	37 376
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 748	
	Intérêts et charges assimilées	12 990	12 020
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		15 738	12 020
2. Résultat financier (III-IV)		44 794	25 355
3. Résultat courant avant impôt (III-IV)		29 965	-123 982
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	80 771	129 366
	Sur opérations en capital	291 200	1 856 657
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	371 971	1 986 024
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	16 474	10 027
	Sur opérations en capital	282 485	325 970
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		783
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		298 959	336 781
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		73 012	1 649 242
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		8 017	2 883
Total des produits (I + III + V)		4 055 879	5 544 135
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		3 960 919	4 021 757
EXCÉDENT OU DÉFICIT		94 960	1 522 377
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			





Fédération des Chasseurs du Nord

Annexe



RYDGE Conseil
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
Telephone : +33 (0)3 20 20 65 00
Telefax : +33 (0)3 20 20 66 80
Internet : www.rydge.fr

Fédération départementale des Chasseurs du Nord

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025

RYDGE Conseil
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
Ce rapport contient 18 pages
Annexe aux comptes annuels



Sommaire

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques de l'exercice	6
4.1	Evènements principaux	6
4.2	Evènements postérieurs à la clôture	6
5	Principes, règles et méthodes comptables	7
5.1	Principes généraux	7
5.2	Changement de méthode comptable	7
5.3	Changements de présentation	7
5.4	Changements d'estimation	7
5.5	Corrections d'erreurs	7
5.6	Principales méthodes comptables	7
6	Informations relatives au bilan	8
6.1	Actif	8
6.1.1	Tableau des immobilisations	8
6.1.2	Tableau des amortissements et dépréciations	8
6.1.3	Immobilisations incorporelles	8
6.1.4	Immobilisations corporelles	9
6.1.5	Immobilisations en cours	10
6.1.6	Autres titres immobilisés	10
6.1.7	Stocks	10
6.1.8	Créances	10
6.1.9	Provision pour dépréciation des créances	11
6.1.10	Produits à recevoir	12
6.1.11	Charges constatées d'avance	12
6.2	Passif	13
6.2.1	Fonds associatifs	13
6.2.2	Subvention d'investissement	13
6.2.3	Provisions pour charges	13
6.2.4	Etat des dettes	14
6.2.5	Charges à payer	14
6.2.6	Produits constatés d'avance	15
7	Informations relatives au compte de résultat	16
7.1	Décomposition des produits d'exploitation	16
7.2	Autres informations relatives au compte de résultat	16
7.3	Ventilation de l'effectif moyen	16



7.4	Rémunération des dirigeants	16
7.5	Résultat exceptionnel	16
8	Autres informations	17
8.1	Engagements hors bilan	17



1 **Objet social**

La Fédération Départementale des Chasseurs a pour objet :

- De représenter les intérêts des chasseurs ;
- D'aider tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général ;
- De contribuer à la protection et à l'aménagement des milieux naturels servant à l'habitat de la faune sauvage ;
- De participer à la conservation de la faune sauvage, en particulier des espèces chassables en équilibre avec son milieu et au suivi de ces populations ;
- De favoriser une meilleure gestion des populations de gibier et des espèces fauniques qui y sont liées, en particulier par des plans de gestion cynégétique ;
- D'assurer la protection du gibier par la constitution, l'aménagement et l'entretien des réserves de chasse et de participer à toute action d'intérêts général concernant cette protection ;
- De promouvoir une meilleure organisation technique de la chasse par l'amélioration des territoires de chasse et l'implantation du gibier de repeuplement y compris par une aide financière ;
- De développer la formation et l'information des chasseurs.



2 Nature et périmètre des activités

La Fédération du Nord regroupe environ 22 000 chasseurs.

La Fédération concourt à des missions de service public. A cet effet :

- Elle représente les intérêts de la chasse dans le département du Nord y compris devant différentes juridictions ;
- Elle participe à la répression du braconnage et au contrôle du commerce relatif à la faune sauvage ainsi qu'à des actions techniques d'intérêt général, notamment par des personnels affectés dans un service départemental de garderie placé à la disposition de la Fédération par l'Office National de la Chasse, sous l'autorité de son Président ;
- Elle assiste l'Office National de la Chasse pour l'organisation de l'examen du permis de chasser, l'indemnisation administrative des dégâts de grand gibier et toutes missions à caractère général ;
- Elle participe à la gestion des espèces et des espaces.



3 Description des moyens mis en œuvre

Afin de réaliser son objet, l'Association dispose des moyens suivants :

- Le bâtiment et l'espace naturel situé à la Drève Notre Dame d'Amour sur Saint Amand est le Siège de la Fédération des Chasseurs du Nord ;
- Elle emploie une trentaine de personnes réparties dans différents services :
 - Service technique
 - Service des agents de développement
 - Service animation et formations
 - Service administratif (secrétariat, comptabilité)
 - Service communication
 - Service juridique

Ces différents services contribuent à mener à bien les différentes missions de la Fédération.



4 **Faits caractéristiques de l'exercice**

4.1 *Evènements principaux*

— Conformément à la loi 2019-773 du 24 juillet 2019, les résultats des trois activités pour l'exercice 2023 - 2024 sont les suivants :

➤ Fonctionnement Général :	161 474 €
➤ Prévention et indemnisation DGG :	58 010 €
➤ Actions en faveur de la Biodiversité :	- 124 524 €

	94 960 €

4.2 *Evènements postérieurs à la clôture*

Néant.



5 Principes, règles et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.2 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.3 Changements de présentation

Aucun changement de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.4 Changements d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.5 Corrections d'erreurs

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur.

5.6 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent la méthode « de référence » suivante qualifiée ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;



6 Informations relatives au bilan

6.1 Actif

6.1.1 Tableau des immobilisations

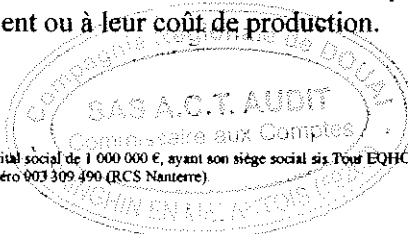
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations :		Diminutions :		Virements poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
		Acquisitions de l'exercice		Cessions de l'exercice			
Licence	1 122						1 122
Programme informatique	41 197	478					41 674
Immobilisations incorporelles en cours	0						0
Immobilisations incorporelles	42 318	478		0		0	42 796
Terrains	487 539						487 539
Constructions	3 589 243	48 609					3 637 851
Matériel Outillage	279 383	12 723		32 886			259 219
Matériel de transport	476 641			18 206			458 436
Matériel de bureau et informatique, mobilier	166 826	3 465					170 292
Immobilisations en cours	0						0
Immobilisations corporelles	4 999 612	64 797		51 072			5 013 337
Participations	6 669	159					6 828
Titres immobilisés	410 000	150 000		280 000			280 000
Prêts		15 000		400			14 600
Autres immobilisations financières	8 808	6 523		2 027			13 304
Immobilisations financières	425 477	171 652		282 427		0	314 732
Total	5 467 407	236 957		333 499		0	5 370 865

6.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations :		Diminutions :		Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice		
Amort. Licence	1 122					1 122
Amort. Programme informatique	40 216		505			40 721
Amort. Immobilisations incorporelles	41 338		505		0	41 842
Amort. Aménagements de terrains	66 636		15 754			82 390
Amort. Constructions	207 552		151 036			358 588
Amort. Matériel Outillage	208 831		31 322		32 360	207 792
Amort. Véhicules	357 250		85 236		18 206	424 280
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	79 291		18 229			97 520
Amort. Immobilisations corporelles	919 561		301 578		50 566	1 170 572
Dépréciation des autres titres immobilisés	3 622		2 748		2 939	3 431
Dépréciation des immobilisations financières	3 622		2 748		2 939	3 431
Total	964 520		304 830		53 505	1 215 845

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.



Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Principaux mouvements

Les acquisitions et les sorties d'immobilisations incorporelles correspondent à des licences Office.

6.1.3.2 Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logo Fédération	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements sont :

- Cession pour 8 000 € de drones DJI acquis pour 30 000 €. La valeur nette comptable était de 283 € ;
- Cession d'un véhicule IVECO pour 2 300 €, acquis pour 18 206 €. La valeur nette comptable était à zéro €.
- Principales acquisitions de l'exercice :
 - Travaux complémentaires au nouveau siège pour 48 609 € ;
 - Matériel de chasse pour 12 723 € ;
 - Matériel informatique et de bureau pour 3 465 €.



6.1.4.2 Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencement des terrains	Linéaire	8 et 10 ans
Constructions et agencements :		
- Lot A : Structure gros œuvre	Linéaire	40 à 50 ans
- Lot B : Façade, couverture, menuiseries extérieures	Linéaire	25 ans
- Lot C : Chauffage, électricité, plomberie, installations techniques intérieures	Linéaire	5 ans
- Lot D : Décoration intérieure	Linéaire	10 ans
Matériel	Linéaire	3, 4, 5 et 8 ans
Véhicules	Linéaire	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	2, 3, 4, 8 et 10 ans

6.1.5 Immobilisations en cours

Néant.

6.1.6 Autres titres immobilisés

Il s'agit principalement de placements obligataires. Une cession d'un placement obligataire a été effectué pour 280 000 € et une acquisition pour 150 000 €.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Les obligations font l'objet d'une dépréciation pour un montant de 3 431 € à la clôture de l'exercice.

6.1.7 Stocks

Le stock de fournitures est évalué selon la méthode FIFO.

6.1.8 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'un an
DEL'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	6 828		6 828
	Prêts	14 600	4 800	9 800
	Autres immobilisations financières	293 303	286 432	6 871
DEL'ACTIF CIRCULANT	Créances clients	750 690	647 726	102 964
	Personnel et comptes rattachés	10 636	10 636	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 108	2 108	
	Etat et autres collectivités publiques	0	0	
	Débiteurs divers	363 271	250 339	112 932
	Charges constatées d'avance	122 662	122 662	
TOTAUX		1564 099	1324 704	239 395

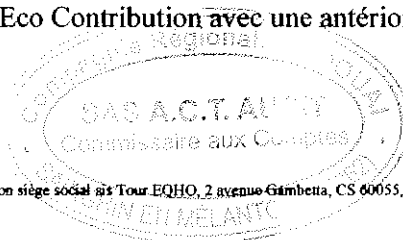
6.1.9 *Provision pour dépréciation des créances*

Dépréciations	Solde au début de l'exercice	Augmentations :		Diminutions :		Solde à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice		
Autres immobilisations financières	3 622	2 748		2 939		3 431
Créances adhérents	85 803	17 161				102 964
Autres créances	48 195	23 644		1 907		69 932
Fédération de la pêche	43 000					43 000
Total	180 620	43 552		4 845		219 327

Les créances des adhérents sur les exercices antérieurs font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%, pour un montant de 102 964 €.

Les dépréciations des autres créances pour 69 932 € correspondent aux :

- Affaires juridiques faisant l'objet d'une dépréciation progressive selon leur antériorité pour un montant de 38 581 €, soit à hauteur de 90%.
- Créances des adhérents, ayant une antériorité significative et bénéficiant d'une facilité de paiement en plusieurs fois, sont dépréciées pour 7 701 €, soit à hauteur de 100 %.
- Produits à recevoir au titre de subvention Eco Contribution avec une antériorité significative pour 12 150 €, soit à hauteur de 100%.



- Fournisseurs dont le solde est débiteur à la clôture de l'exercice, pour 11 499 €.

Dans le cadre de l'acquisition du site de Chabaut Latour, il subsiste un financement de la Fédération de la Pêche du Nord soit 43 000 € à obtenir. Ce financement n'est toujours pas encaissé, la créance reste dépréciée à hauteur de 100%, soit 43 000 €.

6.1.10 *Produits à recevoir*

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	49 790
Immobilisations financières	6 432
Placements bancaires	43 358
Concours bancaires courants	
AUTRES PRODUITS	302 219
Usagers	0
Personnel	3 332
Sécurité sociale	2 108
Etat	
Affaires juridiques	43 144
Divers	253 636
TOTAL	352 010

6.1.11 *Charges constatées d'avance*

Elles s'élèvent à 122 662 € et sont afférentes à des charges d'exploitation.



6.2 *Passif*

6.2.1 *Fonds associatifs*

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves	3 154 646				3 154 646
<i>dont Réserve d'immobilisations</i>	883 934				883 934
<i>dont Réserves diverses</i>					
<i>Fonctionnement Général</i>	2 270 712				2 270 712
Report à nouveau	7 907	1 522 377			1 530 284
Résultat de l'exercice	1 522 377	-1 522 377	94 960		94 960
Situation nette	4 684 930	0	94 960	0	4 779 890
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées					
Total	4 684 930	0	94 960		4 779 890

6.2.2 *Subvention d'investissement*

Néant

6.2.3 *Provisions pour charges*

La provision de 212 800 € est relative à l'indemnité de départ à la retraite.

La provision ainsi constatée correspond à 100 % de l'engagement au 30 juin 2025.

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 3,70 % ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans ;
- Taux moyen de charges sociales : 57 %.



6.2.4 *Etat des dettes*

	Montant brut	A 1an au plus	A + d'1an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit (1) (2)				
- A 1an max à l'origine	920 503	114 755	456 065	349 682
- A + d'1à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	9 983	9 983		
Fournisseurs et comptes rattachés	259 747	259 747		
Personnel et comptes rattachés	252 411	252 411		
Sécurité sociale et autres organismes	215 910	215 910		
Autres impôts et taxes	74 357	74 357		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 037	4 037		
Autres dettes	365 643	365 643		
Produits constatés d'avance	1 147 430	1 147 430		
TOTAL	3 250 020	2 444 272	456 065	349 682

6.2.5 *Charges à payer*

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	213 096
Charges soc. et fisc. provisionnées	121 465
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures non parvenues	94 369
Personnel	37 707
Autres charges sociales	19 079
Autres charges fiscales	3 771
Impôts et Taxes	17 849
Divers	9 911
TOTAL	517 247

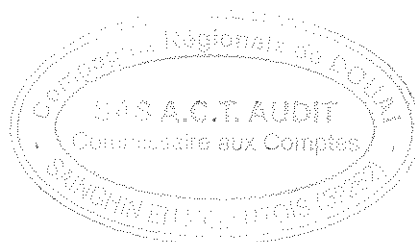


6.2.6 *Produits constatés d'avance*

Ils s'élèvent à 1 147 430 € et sont afférents à des produits d'exploitation.

Ils incluent notamment :

— Validations Permis 2025/2026	527 110 €
— Affiliation CAS	250 628 €
— Affiliation CMS	198 004 €
— Contribution territoriale dégât	83 926 €
— Coût prestation fixe	893 €
— Coût prestation à l'hectare	4 674 €
— Adhésion volontaire fixe	82 195 €



7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Décomposition des produits d'exploitation

Montants en €	2024-2025	2023 - 2024	Variation
Cotisations (Validations des permis de chasser et affiliations)	2 445 504	2 258 603	186 902
Ventes de biens et services	617 852	674 865	-57 013
Concours publics et subventions d'exploitation	165 243	189 662	-24 419
Contributions financières	279 182	299 640	-20 457
Reprises sur amort. Dépr.prov. Et transferts de charges	110 965	93 665	17 299
Utilisations des fonds dédiés			0
Autres produits	4 628	4 300	328
Total	3 623 375	3 520 735	102 640

7.2 Autres informations relatives au compte de résultat

Conformément aux instructions de la Fédération Nationale des Chasseurs, un produit de 114 175 € relatif à l'Eco-contribution a été constaté au poste « Contributions financières ». Ce produit est compensé par une charge du même montant constatée au poste « Aides financières ».

7.3 Ventilation de l'effectif moyen

La Fédération Départementale des Chasseurs du Nord a employé 27 équivalents temps plein en 2024-2025 contre 26 équivalents temps plein en 2023-2024.

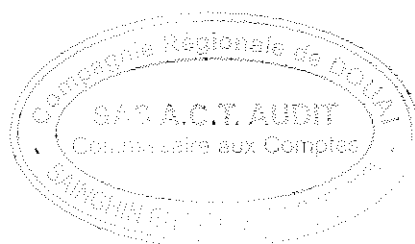
7.4 Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

7.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'explique principalement un produit de 80 000 € lié au dénouement du litige opposant la FDC 59 à l'ONF.



8 Autres informations

8.1 *Engagements hors bilan*

Engagement donné :

- Emprunt principal de 1 260 000 € : nantissement d'un compte de titres financiers pour 600 000 € sur les 4 premières années, puis à concurrence de la somme de 350 000 € sur les 4 années de remboursement suivantes.

